



Publié le 23 septembre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 16 septembre 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 10 septembre 2025;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 10 septembre 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 10 septembre 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 10 septembre 2025 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoints au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, Mmes Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absent et excusés.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal sont absents.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire. Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 47 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 juillet 2025**
- 2. ADMINISTRATION GENERALE**
Groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier
– Adhésion
- 3. URBANISME**
Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville
- 4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM**
A) Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune
B) Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE
C) Convention de mise en souterrain des réseaux avec XP FIBRE
- 5. PATRIMOINE**
Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes
- 6. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 7. COMMUNICATIONS**
- 8. VŒUX - DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
2. ADMINISTRATION GENERALE Groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier – Adhésion	Adopté à l'unanimité
3. URBANISME Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville	Adopté à l'unanimité
4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM A) Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune B) Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE C) Convention de mise en souterrain des réseaux avec XP FIBRE	Adopté à l'unanimité Retiré de l'ordre du jour
5. PATRIMOINE Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes	Acté
6. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2025-09-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 juillet 2025

En page 1 Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, indique avoir été absente et excusée.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025 préalablement diffusé est approuvé l'UNANIMITÉ des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire				X
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal				X
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale				X

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025
Le Secrétaire de Séance


Michel CORBIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025



Le Maire


Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2025-09-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Groupeement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier - Adhésion

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (CCST) et ses Communes membres (à l'exception des Communes de La Vancelle, et de Dieffenthal) ont manifesté le souhait de mettre en place un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier. Cette volonté commune s'est traduite par la souscription de plusieurs marchés à bons de commandes. Le marché actuel arrive à échéance le 26 février 2026.

Le groupement actuellement constitué est un groupement momentané qui prend fin au terme du marché. Il y a donc lieu de conclure une convention de groupement visant à passer un nouveau marché de fournitures de bureau et de papier comportant 2 lots :

- lot 1 : Fournitures de bureau
- lot 2 : Papiers reprographiques

Le montant du lot 1 est compris entre 47 800 € HT et 203 600 € HT pour les 4 années.

Le montant du lot 2 est compris entre 65 200 € HT et 267 200 € HT pour les 4 années.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la Commune de Sélestat à un groupement de commandes, constitué en vue de passer deux accords cadre mono-attributaire, à bons de commande, à compter du 27 février 2026 pour une durée de 1 an renouvelable trois fois pour une durée identique.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

- intérêt économique : faire bénéficier à l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces fournitures de base,
- intérêt communautaire de la démarche : rapprocher les façons de travailler, se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

La Commune de Sélestat sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. La convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération définit notamment les modalités d'organisation de ce groupement de commandes, le rôle du coordonnateur, les droits et obligations des différentes parties.

VU Le Code de la Commande Publique, notamment son article L2113-6

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER

la constitution d'un groupement de commandes, portant sur les fournitures de bureau et les papiers reprographies entre la Commune de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, et les Communes de Baldenheim, Châtenois (uniquement pour le papier), Ebersheim, Kintzheim, Mussig, Orschwiller, Scherwiller et Sélestat et l'adhésion de la Commune de Sélestat à ce groupement ;

D'APPROUVER

le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

D'APPROUVER

la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

DE DECIDER

que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

DE DESIGNER

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, comme titulaire ;

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, comme suppléante ;

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

APPROUVE

la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

DECIDE

que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

DESIGNE

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, comme titulaire ;

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, comme suppléante ;

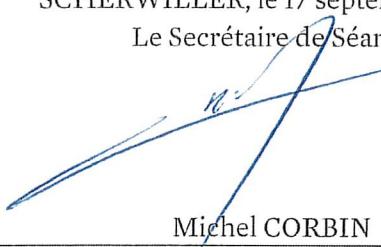
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 17 septembre 2025 Le Secrétaire de Séance</p> <p> Michel CORBIN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 17 septembre 2025 Le Maire</p> <p>  Olivier SOHLER</p>
---	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2025-09-3

3. URBANISME

Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par courrier du 29 août 2025, Maître Lionel HUSSER, Notaire au sein de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU à CHATENOIS, demande la radiation d'une interdiction de surbâtir inscrite au Livre Foncier au profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville, cadastrée sous la section 31 parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares, appartenant à Monsieur Michel BRENNER, nu propriétaire, domicilié à VESOUL (Haute-Saône), 29 rue du Dr Doillon, et à Madame Liliane MAURER, usufruitier, domiciliée à SELESTAT (Bas-Rhin), 5 rue Jean Meyer.

Cette interdiction de surbâtir résulte de l'acte de règlement d'une clause de résolution reçu par Maître Bernard GREINER, Notaire à BARR, le 2 avril 1957, suite à l'acte reçu par Maître GENY, Notaire à Sélestat, le 09 mai 1947 aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu le terrain.

Conformément à l'acte de règlement d'une clause de résolution, une interdiction de surbâtir a été inscrite sur le bien acquis par Monsieur Robert KIENTZ au profit de la Commune de Scherwiller.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal :

DE SE PRONONCER sur l'opportunité de procéder à la radiation d'une interdiction de surbâtir établie au profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et inscrite au Livre Foncier, portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville – section 31 – parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares.

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte nécessaire pour procéder à cette radiation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE se prononcer sur l'opportunité de procéder à la radiation d'une interdiction de surbâtir établie au profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et inscrite au Livre Foncier, portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville – section 31 – parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares.

AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire pour procéder à cette radiation.

ADOpte A L'UNANIMITE

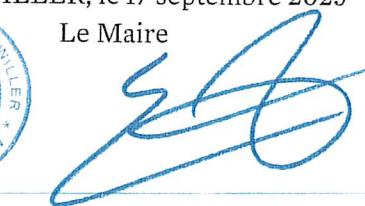
NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025
Le Secrétaire de Séance



Michel CORBIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2025-09-4-A

4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM

A. Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Le Maire expose le fait que dans le cadre des travaux Route d'Ebersheim, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :

- la basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseau télécommunication (Orange)
- Fibre (XP Fibre)

La Commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à partir du 1^{er} janvier 2025.

La Commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux Basse Tension et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention co-maîtrise d'ouvrage entre TEA et la Commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de modification du réseau électrique Route d'Ebersheim

Concernant les travaux de basse tension, le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'Énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 35.320 euros HT conformément au tableau ci-après :

Commune : SCHERWILLER	Rue : Route d'Ebersheim	Estimation Prévisionnelle HT
Travaux		29.520
Maitrise d'œuvre et honoraires divers		2.600
Provisions pour imprévus		3.200
TOTAL HT		35.320

Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50%, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclu avec Enedis.

Un avenant à ladite convention sera établi si les montants réels de l'opération devaient être différents à l'estimation prévisionnelle définie ci-dessus. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Par ailleurs, TEA est susceptible d'accorder une aide complémentaire pour les travaux concernant le réseau d'éclairage public (plafonné à 25.000 euros) et une aide supplémentaire proratisée au linéaire de fils nus remplacés.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- DE VALIDER** les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus ;
- D'APPROUVER** le montant prévisionnel des travaux de la part opération Basse Tension (travaux et études compris à savoir 35.320 euros HT ;
- DE SOLICITER** auprès de Territoire d'Energie Alsace les aides liées au projet de la commune, route d'Ebersheim y compris pour la rénovation de l'éclairage public ;
- DE PRENDRE ACTE** que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50% après déduction de la participation de TEA ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE DE** valider les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus ;
- APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux de la part opération Basse Tension (travaux et études compris à savoir 35.320 euros HT ;
- DECIDE DE** solliciter auprès de Territoire d'Energie Alsace les aides liées au projet de la commune, route d'Ebersheim y compris pour la rénovation de l'éclairage public ;
- PREND ACTE** que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50% après déduction de la participation de TEA ;
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaire à la réalisation de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 17 septembre 2025 Le Secrétaire de Séance</p> <p> Michel CORBIN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 17 septembre 2025 Le Maire</p> <p>  Olivier SOHLER</p>
---	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2025-09-4-B

4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM **B. Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE**

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Le projet des travaux relatif à la route d'Ebersheim, est soumis au Conseil, et conformément au budget de l'opération. Ainsi la signature de la convention relative à la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux ORANGE est proposée.

Il est précisé qu'ORANGE :

- déléguera à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de génie civil de communication électronique ;
- désigne la Collectivité pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose de ces installations de communications électroniques ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE - route d'Ebersheim ;
- D'APPROUVER** que après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la Collectivité un mémoire des dépenses relatif aux prestations réalisées pour un montant de 2 931,11 € TTC ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE - route d'Ebersheim ;
- APPROUVE** que après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la Collectivité un mémoire des dépenses relatif aux prestations réalisées pour un montant de 2 931,11 € TTC ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025
Le Secrétaire de Séance



Michel CORBIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 17 septembre 2025
Le Maire



Olivier SOHLER

